



ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE L'AIR

COMBATS ET SOLUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Communauté de Communes
de la Vallée de
Chamonix Mont-Blanc

101 place du Triangle de l'Amitié
BP91 - 74400 Chamonix
François-Régis BOUQUIN
04 50 53 75 13
fbouquin@chamonix.fr

Web : Communauté de
Communes Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Contact presse :
Mylène Bessler
06 07 34 24 96
presse@cc-valleedechamonixmontblanc.fr

- P. 2** Les maires de la Vallée de Chamonix en première ligne
- P. 3** Un territoire pas comme les autres
- P. 4** Un Plan pour la Qualité de l'air, 36 mesures
L'étude sur l'impact sanitaire lancée
- P. 5** La Vallée organise sa transition énergétique
- P. 9** Le label TEPOS, la Vallée devient un territoire
à énergie positive
- P. 10** Le Plan climat énergie : une stratégie globale
- P. 11** La Vallée structure son éco-mobilité
- P.14** Espaces naturels, tourisme écoresponsable,
circuits courts, déchets verts
- P.17** Les étapes de la protection environnementale
- P.18** Le coût de la préservation de l'environnement
- P.19** Loi Alur, inadaptée et incompatible dans la Vallée
de Chamonix

Les maires de la Vallée de Chamonix en première ligne

Il y a bien longtemps que l'environnement dans notre Vallée n'est plus seulement affaire de paysages, de réserves naturelles et de marmottes.

Le massif du Mont-Blanc est souvent présenté comme un laboratoire d'analyse du changement climatique et de la pollution de l'air liée au transit routier. Nous sommes en première ligne.



© Laurence Piaget

Mais nous ne voulons pas nous contenter d'être un sujet d'observations !

Plan Climat, Plan Atmosphère, Plan Déplacement Urbain, Plan Véhicules Propres, Fonds énergie habitat, Fonds air-bois, ... La Vallée de Chamonix Mont-Blanc

est résolument engagée depuis plusieurs années, avec de nombreux partenaires institutionnels, avec ses voisins frontaliers, dans de multiples combats pour protéger son environnement. Pour l'air qu'on y respire, l'eau qu'on y boit, pour la manière de s'y déplacer, pour la nature exceptionnelle qui l'entoure. Ce sont des combats difficiles et coûteux qui se mènent sur de multiples fronts, seuls ou en partenariat, à travers différents dossiers.

Au regard d'une communauté permanente de 14 000 habitants, des investissements publics considérables ont été consentis, et le volume annuel des dépenses liées à l'environnement ne cesse d'augmenter. Les enjeux sont immenses, compte tenu de la taille de notre communauté.

Mais le pouvoir des maires est singulièrement limité quand il se confronte au transit routier international, à la santé des populations, ou aux nouvelles règles d'urbanisme...

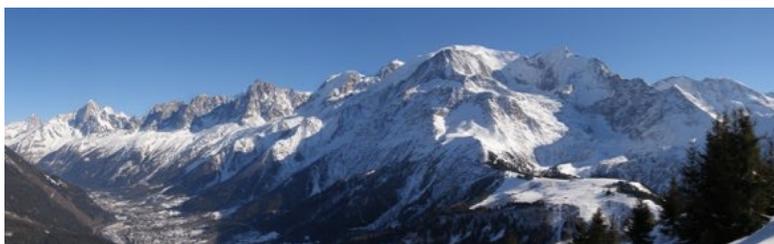
Eric Fournier, [maire de Chamonix](#)
Xavier Roseren, [maire des Houches](#)
Nicolas Evrard, [maire de Servoz](#)
Jérémy Vallas, [maire de Vallorcine](#)

Un territoire pas comme les autres

Nous vivons au pays des extrêmes : les paysages, les dénivelés, la fascination des sommets et des glaciers, les amplitudes thermiques, l'exposition aux risques naturels, les pics de fréquentation touristique, la sensibilité du site aux changements climatiques comme aux différentes formes de pollution.

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc : un territoire vraiment pas comme les autres

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc est l'un des sites naturels les plus visités au monde ! Le « facteur Mont-Blanc » est une donnée incontournable dès qu'on parle de cette Vallée et de ses massifs impressionnants.



Point culminant de l'Europe occidentale, le massif du Mont-Blanc attire tous les ans des millions d'alpinistes, de montagnards ou de simples curieux (4,7 millions de nuitées par an) depuis plus d'un siècle (*).

Un territoire exceptionnel, cette Vallée ensermée entre deux massifs, le Mont-Blanc et les Aiguilles rouges et ses quatre glaciers – dont la Mer de Glace et les Bossons – dont la fonte rapide inquiète.

Plus grand glacier de France, la Mer de Glace s'étend sur 2500 m de dénivelé entre 3400 m à 1400 m d'altitude. Véritable labo *in situ* du changement climatique.

Chamonix est située à 1035 mètres mais son territoire grimpe jusqu'à 4808 mètres, le sommet du Mont-Blanc. C'est aussi une des communes les plus étendues de France (plus de 115 km²).

La Vallée s'étend sur une trentaine de kilomètres, de Servoz à Vallorcine en passant par Les Houches et Chamonix, et se développe sur un dénivelé de 4000 mètres (de 800 à 4808 mètres).

Chamonix l'Européenne : l'Espace Mont-Blanc réunit la France, l'Italie et la Suisse depuis 1992 pour mener des actions communes.

Chamonix « ville des Alpes » en 2015 pour sa politique de développement durable.

Chamonix **labellisée** « Flocon vert » en 2013, confirmée en 2015.

Un Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Le revers de la médaille, c'est la pollution de l'air. Une telle situation s'explique car :

Cette Vallée - surplombée par le toit de l'Europe - se trouve au débouché d'un tunnel qui fête ses 50 ans en 2015 et voit passer tous les ans quelque 2 millions de voitures et 600 000 poids-lourds sur un axe européen stratégique. Un fort trafic local et touristique tout au long de l'année aggrave cette pollution transfrontière.

Un tel trafic – auquel s'ajoutent les impacts du chauffage au bois des foyers ouverts - se paye en termes de pollution de l'air car les polluants sont piégés dans cette Vallée encaissée. « La topographie des lieux bloque les polluants, créant une sorte de couvercle », expliquent les spécialistes d'Air Rhône-Alpes, le réseau de mesures de la qualité de l'air.

La géographie explique beaucoup de choses mais elle permet aussi de comprendre qu'avec un tel niveau de fréquentation, les mesures classiques prises dans une ville qui souffre de la pollution ne peuvent pas s'appliquer telles quelles dans la Vallée de Chamonix.

(*) Le Mont-Blanc a été gravi pour la première fois en 1786

Un Plan pour la Qualité de l'air, 36 mesures

Qualité de l'air, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc se bat sur tous les fronts.

Site mondialement réputé au pied du Mont-Blanc, la Vallée de Chamonix est le lieu d'un trafic routier intensif, une cohabitation rendue de plus en plus difficile en raison même de la configuration géographique de cette Vallée encaissée, « 100% montagne ».

La détérioration de la qualité de l'air que nous respirons en France a d'ailleurs été une nouvelle fois soulignée dans le rapport de la Commission d'enquête du Sénat sur le coût économique et financier de la pollution de l'air (rapport Aïchi) remis à l'été 2015 au gouvernement.

Subissant des pics répétés de pollution dus essentiellement aux déplacements, dont le passage quotidien de milliers de camions et de voitures, au chauffage domestique, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc se bat sur tous les fronts pour améliorer la qualité de l'air qu'elle respire grâce à une série d'actions engagées depuis plusieurs années.

Au regard de la Communauté de communes de la Vallée (14 000 habitants, 4 communes: Vallorcine, Chamonix, les Houches et Servoz), des investissements considérables ont été consentis ou vont l'être. Les objectifs des élus sont ambitieux. « **Nous n'avons pas le choix, la santé est en jeu et nous devons être des pionniers pour améliorer la situation** ».

Un plan spécifique pour la qualité de l'air a ainsi été adopté par la Vallée en février 2015. Il concerne les transports, l'énergie, l'habitat.

Sur les 36 mesures prévues, 24 sont réalisées en 2015/2016, (soit 8 de plus qu'en 2014/2015), 7 sont en cours et 5 en négociation.

2016 sera l'année d'un nouveau cap franchi dans la santé, les transports, la mobilité douce et l'énergie.

La liste des mesures pour la qualité de l'air :

http://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/documents/environnement/air/pdf/plan_qualitair_35%20mesures.pdf

L'étude sur l'impact sanitaire lancée

(mesure n°35 du plan pour la qualité de l'air)

Les élus de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc réclamaient depuis 2011 une étude épidémiologique sur la pollution de l'air. Enfin, « une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique » (EIS-PA) sera menée fin mai 2016, sur la zone du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

La direction de l'Agence régionale de santé (ARS Rhône-Alpes) a précisé qu'une telle étude n'avait pas été possible jusqu'à présent car la méthodologie de l'InVS (Institut national de veille sanitaire) n'était applicable qu'aux agglomérations. Or une nouvelle méthodologie à une échelle plus fine est en cours d'élaboration et sera applicable à la Vallée de l'Arve.

La Vallée organise sa transition énergétique

La Vallée de Chamonix facilite les opérations de rénovation énergétique. Démarche avantageuse à la fois pour son cadre de vie, pour son tissu artisanal local, pour ses charges domestiques et son patrimoine bâti.

Le secteur de l'habitat a, depuis plusieurs années, été identifié avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la santé. C'est ce qui a motivé la Collectivité à adopter une démarche spécifique dans la lignée du Plan Climat Energie Territorial et du Plan de Protection de l'Atmosphère (2012) : inciter les occupants des résidences principales de la Vallée (maisons individuelles et copropriétés) à **“passer à l'acte”** en se lançant dans la rénovation énergétique grâce à une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

Pour atteindre cet objectif, **quatre aides différentes sont proposées :**

- Le « Fonds Energie Habitat » mis en place en 2015,
- et le « Fonds Energie Habitat+ » (**nouveauté 2016**), qui sont deux aides spécifiques à la Vallée.
- Le « Fonds Air Bois », depuis 2013.
- Le programme « Habiter Mieux », mis en place en décembre 2015.

Plus d'un million d'euros d'aides est ainsi disponible chaque année pour les habitants de la Vallée.

De plus, une plateforme de rénovation énergétique (nouveauté 2016) a été mise en place pour accompagner personnellement les particuliers.

A. Quatre aides financières pour faciliter la rénovation énergétique

1/ LE FONDS ENERGIE HABITAT

(mesure n° 20 du plan pour la qualité de l'air)

Créé à l'initiative de la Communauté de communes en 2015, reconduit en 2016, le Fonds Energie Habitat apporte une aide de 20% du montant des travaux, plafonnée à **1 500 €**, en faveur de la rénovation énergétique des logements. Elle s'adresse aux **propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale** de la Vallée (Servoz, Les Houches, Chamonix et Vallorcine). Cette aide n'est **pas soumise à condition de ressources**. Les opérations de rénovation doivent être accomplies par des artisans détenteurs de la qualification "reconnu garant de l'environnement" (RGE).

3/ LE FONDS AIR BOIS

(mesure n°18 du plan pour la qualité de l'air)

Le Fonds Air Bois est une aide à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air. Il s'adresse **aux résidents principaux**.

L'aide, d'un montant forfaitaire de **1 000€**, est plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources. Ce dispositif est porté par le SM3A et mis en place avec l'ADEME, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les cinq Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.

2/ LE FONDS ENERGIE HABITAT+

NOUVEAUTÉ 2016

Ce nouveau dispositif s'adresse aux **résidents principaux** souhaitant faire **deux ou plusieurs types de travaux en même temps**. Il permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, aide plafonnée à **3 000 €**.

Note : Les Fonds Energie Habitat et Energie Habitat+ ne concernent pas le remplacement des appareils de chauffage au bois qui est couvert par le Fonds Air Bois.

4/ LE PROGRAMME « HABITER MIEUX »

(mesure n°22 du Plan pour la qualité de l'air)

Créé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour lutter contre la précarité énergétique, le programme "Habiter Mieux" s'adresse, aux **propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes** ou aux **propriétaires bailleurs** et concerne des travaux de rénovation énergétique. **La Vallée de Chamonix a obtenu une enveloppe de crédits spéciale** pour financer la rénovation énergétique des ménages modestes. L'aide de la Communauté de Communes représente 20% du coût des travaux avec plafond à **1 000 €**. 20% des foyers du territoire de la Vallée peuvent prétendre à ces aides.

Parallèlement, la collectivité mène une démarche active sur le thème de la rénovation énergétique auprès des copropriétés et des syndicats, auprès des professionnels du bâtiment et des artisans et enfin auprès des banques.

B. Une Plateforme de rénovation énergétique, pour accompagner les particuliers (mesure n°21 du plan pour la qualité de l'air)

Véritable « service public de la performance énergétique de l'habitat », la plateforme disposera de conseillers qui accompagneront les particuliers jusqu'à la réalisation de leur projet. L'action de la plateforme passera par des permanences « info rénovation énergétique », assurées par les associations (1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois) et un site internet, disponible fin 2016.

Le particulier définit avec le conseiller la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Si le particulier le souhaite, le conseiller peut se déplacer, évaluer les besoins et les priorités. Ensemble, ils étudient les aides financières possibles et le plan de financement. Les permanences « info rénovation énergétique » **financées par la Communauté de communes de la vallée de Chamonix et pilotées par "Prioriterre"** sont ouvertes à tous les résidents permanents (à qui s'adressent uniquement les aides financières de la Vallée) ou secondaires. Les permanences de l'association «**Act Habitat**» s'adressent uniquement aux ayants droit du programme «Habiter mieux».

Le gaz naturel, plutôt que le fuel

A noter qu'une convention a été signée entre Chamonix et GRDF pour un meilleur raccordement des particuliers au réseau. Le recours au gaz naturel permet de réduire les émissions de particules et d'autres polluants grâce à une très bonne combustion. GRDF s'est engagé à favoriser la rénovation des chauffages des habitations qui se raccorderont au réseau.

La Communauté agit en partenariat avec l'ADEME et la Région Auvergne Rhône-Alpes

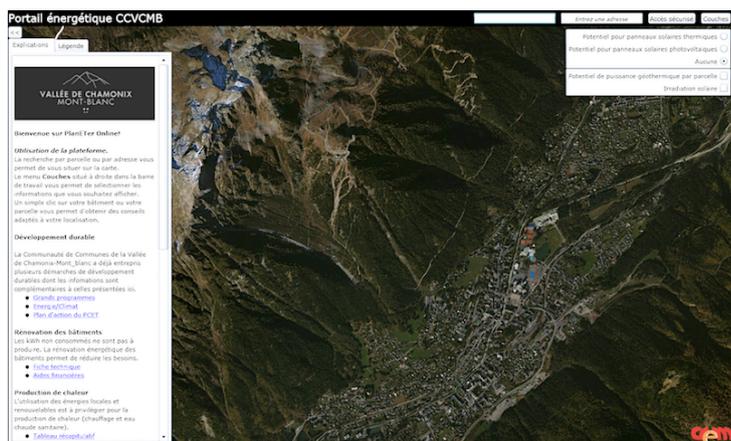
Parallèlement, la collectivité rénove les bâtiments publics (plus d'un million d'euros par an) pour réduire la consommation énergétique de 38% d'ici 2020.

Déjà rénovées ou en cours de rénovation : la médiathèque de Chamonix, les écoles des Pèlerins et d'Argentière, la mairie des Houches, la patinoire de Chamonix, l'école et la mairie de Servoz.

C. Mieux identifier et mieux développer ses énergies renouvelables

La Vallée, pionnière du cadastre énergétique territorial au service de tous (mesure n°25 du plan pour la qualité de l'air)

PlaneETer (Planification énergétique territoriale de l'Espace Mont-Blanc) est un outil online inédit qui permet aux habitants et professionnels de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ainsi qu'à plusieurs communes du Valais suisse dont Martigny de choisir le mode énergétique renouvelable le mieux adapté à la situation, à l'exposition de sa maison ou de son bâtiment.



Exemple : si votre parcelle apparaît en rouge sur PlaneETer, vous pouvez vous lancer dans un projet d'installation solaire. Les aides financières sont également présentées. C'est un véritable bilan cartographique de la consommation énergétique de 10 000 bâtiments de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc qui a été réalisé.

La mise au point de PlaneETer a coûté 400.000 euros partagés entre la Vallée de Chamonix et Martigny. L'initiative est partie des travaux d'analyse de la situation énergétique par le Centre de

recherches énergétiques et municipales (Crem) de Martigny. « Avec le programme PlaneETer, nous sommes au top de l'innovation sur la programmation énergétique » annonce Eric Fournier.

Lien avec le site internet PlaneETer : <http://emb.platforme-meu.ch/>

Toujours dans la même stratégie de recourir le plus possible aux énergies locales renouvelables, **une petite centrale hydroélectrique de 4 MW** verra le jour sur le torrent de Taconnaz, (mesure n°26 du plan pour la qualité de l'air).

La phase de sélection de l'opérateur est en cours (4 candidats) pour une livraison fin 2019. Le coût de cet équipement sera de l'ordre de 6 M€ pour une production potentielle de 11 à 13 GWh/an, ce qui correspond aux besoins en électricité de 3000 ménages (hors chauffage), soit l'équivalent de la population permanente de Chamonix. Pour la collectivité, il s'agit là d'un projet déterminant destiné à renforcer l'autonomie énergétique du territoire grâce aux énergies propres.

Cette installation viendra compléter les centrales hydrauliques existantes sur le territoire, notamment celle des Bois, captage sous glacière, et celle d'Emosson à la frontière suisse.

Par ailleurs, **un équipement de pompe à chaleur/géothermie** d'une puissance de 100 kW est en projet pour un immeuble social et collectif (crèche et habitation) qui sera construit par Haute Savoie Habitat fin 2017.

Le label TEPOS

LA VALLEE DEVIENT UN « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE »



Plan Qualité de l'Air lancé en février 2015 ».

Mai 2016, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc devient officiellement un TEPOS, un **territoire à énergie positive**.

Objectif : réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

Un TEPOS, c'est un label délivré par le ministère de l'environnement après des mois d'instruction sur les réalisations en cours ou projetées pour maîtriser son avenir énergétique.

Comme l'explique Eric Fournier, « *le TEPOS vient couronner plusieurs années d'engagements du territoire pour adapter ses activités dans le sens d'une plus grande sobriété énergétique et d'une réduction des facteurs de pollution, notamment illustrés par l'élaboration du premier Plan Climat en territoire de montagne en 2012 et confirmés par le*

Le TEPOS, c'est aussi une aide publique nationale et européenne pour mener des actions concrètes d'économies d'énergie et d'investissements. La Vallée s'en ainsi vue **attribuer 600 000 € dont 500 000 € pour des actions d'équipement et 100 000 €** pour financer des études complémentaires destinées à des projets d'économies d'énergie et de réduction de la pollution.

L'aide sera la bienvenue pour mieux isoler les bâtiments communaux et acquérir des véhicules utilitaires électriques ou hybrides. Elle servira aussi à continuer à développer la micro-hydraulique sur certains torrents pour produire de l'électricité. Les études porteront sur la valorisation du biogaz de l'usine de traitement des eaux usées, sur une plateforme logistique facilitant les livraisons « propres » et enfin sur le projet de Ezone de circulation restreinte, pour limiter l'accès aux véhicules les plus polluants.



Le Plan climat énergie : une stratégie globale pour la Vallée

Un Plan climat contre le réchauffement dans le massif du Mont-Blanc

La réalité du changement climatique, « *nous l'avons tous les jours sous les yeux* », déplore le maire de Chamonix, Eric Fournier, un enfant du pays témoin des mutations intervenues depuis une trentaine d'années.

Des glaciers qui s'amincissent, un réchauffement plus marqué qu'en plaine (+1,5°C en 75 ans sur le massif, selon le CREA (1), un cumul de neige divisé par 2 en 40 ans, des risques d'éboulement plus fréquents, tout cela est suivi de très près par le CREA, Centre de recherche sur les Ecosystèmes d'Altitude, basé à Chamonix.

Toute la montagne change et le Mont-Blanc n'y échappe pas. Deux exemples marquants : la Mer de Glace – le plus grand glacier français – a reculé de près de 700 mètres en 20 ans et le glacier des Bossons, visible depuis Chamonix, a perdu un kilomètre de glace en 30 ans. Les glaciers du massif sont passés d'une surface totale de 230 km² en 1850 et à 160 km² en 2000. Les impacts sont aussi attendus sur la faune, la forêt et la flore. Ces évolutions, explique le CREA, sont d'autant plus intéressantes à étudier que le Mont-Blanc (4 808 mètres), concentre sur une petite échelle des milieux naturels très diversifiés.

Un défi de plus pour les communes de la Vallée, où rien n'est décidément comme ailleurs...

Un défi relevé sous forme d'un Plan climat Energie Territorial (PCET), le premier pour un territoire de montagne. Mis en place en 2009, ce plan a un double objectif : réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les effets du changement climatique. Pour cela, comme la plupart des PCET, il se propose de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies et enfin d'augmenter de 20% la part d'énergies renouvelables, le tout d'ici 2020. Or la collectivité elle-même n'émet que 12% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, les 88% restants étant dus aux émissions des professionnels (entreprises, commerces etc.) et des particuliers (déplacements, chauffage etc.), sans compter les très forts impacts du transit international via le tunnel sous le Mont-Blanc (2 000 poids-lourds par jour).

Le Plan d'action du PCET (2) de la vallée de Chamonix Mont-Blanc balaye tous les champs d'activité : transport-mobilité, tourisme, urbanisme-habitat, consommation-déchets, et enfin milieux naturels-agriculture-sylviculture. Les élus n'ont pas attendu le Plan climat pour travailler à longueur d'année avec l'ensemble de la communauté scientifique (géologues, géomorphologues, glaciologues, géographes, spécialistes de la faune et de la flore...) sur toutes les problématiques liées au réchauffement climatique, à la biodiversité... sous forme d'études, de diagnostics, de conseils, de prospectives...

(1) www.atlasmontblanc.org

(2) planclimat.cc-valleedechamonixmontblanc.fr

La Vallée structure son éco-mobilité

Navettes électriques, bus hybrides, véloroute, appel à projets... En 2016, la vallée de Chamonix Mont-Blanc développe et structure l'éco-mobilité. Les contraintes en altitude sont fortes : dénivelé, température et les avancées techniques ont permis de trouver des solutions innovantes et écologiques.

Pour mémoire : généralisé à l'année dès 2005, le système de libre circulation pour les déplacements en train et en bus permet aujourd'hui de transporter plus de 3 millions de voyageurs par an dans une Vallée très fréquentée (4,5 millions de nuitées par an). Le réseau doit répondre à la fois à la demande des habitants de la Vallée, des saisonniers et des touristes. ([mesure n°1 du plan pour la qualité de l'air](#))

L'objectif général est de doubler la part des transports collectifs d'ici 2020 en améliorant la qualité du service, de développer la mobilité douce, le vélo, avec des itinéraires cyclables et piétons conçus spécialement.

Arrivée de bus vertueux ([mesures n°5 et n°9 du plan pour la qualité de l'air](#))

- **Des bus à motorisation hybride** et de grande capacité sont mis en service depuis mai sur des itinéraires reliant les quatre communes de la Vallée. Le choix de bus hybrides s'explique par le besoin de disposer de véhicules suffisamment puissants compte tenu du fort dénivelé du parcours, ce qui n'était possible auparavant qu'avec des bus diesel. Silencieux, le bus hybride permet une conduite douce et une consommation de carburant réduite de 30% et des émissions de CO₂ en forte baisse, soit 26 tonnes de moins des rejets de CO₂ par bus et par an.



- **Des navettes électriques dernier cri** – les fameux « mulets » en référence à l'histoire chamoniarde – ont été, en février 2016, gratuitement mises à la disposition des vacanciers et habitants de la vallée. Installés dans ces minibus électriques de 20 places à plancher bas, les voyageurs peuvent encore mieux profiter du paysage. En service dans le centre ville de Chamonix ces « mulets » du XXI^{ème} siècle conçus en France sont équipés de batteries recyclables, fixées sur le toit avec récupération d'énergie en décélération. La Vallée a fait le choix d'options non polluantes, économes en énergie et avec un bon bilan CO₂ à la fabrication comme à l'utilisation.

L'intégralité du parc est désormais totalement conforme aux exigences du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) européen que la Vallée applique.

Un appel à projets pour toujours mieux se déplacer

La Vallée de Chamonix est engagée, avec Transdev, dans l'opération Mobilité & Montagne, projetmo2.com, un appel à projets original destiné aux startups et PME innovantes. Le lauréat sera désigné fin mai 2016.

Interdire les poids-lourds les plus polluants

Autre préoccupation majeure des élus, le transport routier de marchandises transitant par la Vallée (2 000 poids-lourds/jour) via le tunnel sous le Mont-Blanc. Le 1^{er} juillet 2014, ils avaient obtenu des pouvoirs publics une mesure de restriction du transit international des poids-lourds lors des pics de pollution (80 microgrammes par mètre cube - $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en PM10 – particules fines).

Aujourd'hui, les maires considèrent que cette mesure est « *encore très insuffisante* ».

Une interdiction permanente de circuler est demandée ([mesure n°17 du plan pour la qualité de l'air](#)) pour les poids-lourds Euro 3 et pour l'ensemble du trafic poids-lourds de transit dès lors que le seuil d'alerte à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est dépassé.

De plus, une baisse de la vitesse à 80 km/heure sur l'autoroute d'accès au tunnel, pour réduire les émissions d'oxydes d'azote de 5% à 10%, a également été demandée.

Objectif : faire émerger de nouvelles solutions alliant mobilité et qualité de l'air. Cela peut concerner aussi bien le matériel que l'intermodalité ou l'organisation. La solution retenue sera mise en application à titre expérimental sur le territoire de la Vallée de Chamonix ainsi que dans l'agglomération de Chambéry, également partenaire de l'initiative.

Une « véloroute-voie verte »

D'une longueur totale de 18 km entre Chamonix et Les Houches, ([mesure n°10 du plan pour la qualité de l'air](#)), elle est en phase d'aménagement pour inciter les habitants de la vallée et les touristes à délaissé leur voiture au profit du vélo. Ce tracé sans interruption permettra une circulation douce et sécurisée avec des aires de stationnement spécialement aménagées.

Des bornes de recharges pour véhicules électriques, ([mesure n°8 du plan pour la qualité de l'air](#)) vont être implantées sur la voie publique), complétant celles des parkings couverts. Quatre bornes seront installées dès cet été.

Le train Le Fayet-Vallorcine deviendra une navette en 2017, ([mesure n°2 du plan pour la qualité de l'air](#)) et sa

fréquence sera multipliée par deux (toutes les 30 minutes), en période de pointe.

Voir focus Mont Blanc Express.

Un Plan « véhicules propres » ([mesure n°6 du plan pour la qualité de l'air](#)) pour le parc intercommunal a aussi été adopté et un système de mobilité électrique est en cours de déploiement

La Communauté de communes **envisage de limiter, voire d'interdire** la circulation des véhicules les plus polluants sur le modèle de ce qui se prépare à Paris. ([mesure n°13 du plan pour la qualité de l'air](#))

Dernière mesure en préparation, la mise en place d'un PDIA, **Plan de déplacement inter-administration**, avec des actions concrètes dès cet été pour réduire le volume de déplacements des agents.

(Focus)

Mont Blanc Express : le train de la Vallée de Chamonix évolue en navette**Le renouveau d'une ligne centenaire, patrimoine de la Vallée de Chamonix.**

La célèbre voie ferroviaire du Mont Blanc Express verra son trafic doubler en 2017 : deux trains par heure dans chaque sens de circulation sur la partie Les Houches – Vallorcine, sur un parcours qui compte 14 arrêts sur une trentaine de kilomètres. Il s'agit là du plus gros investissement public dans la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de ces 30 dernières années : une étape capitale dans l'engagement de la Vallée pour un avenir maîtrisé et durable.

Le Mont Blanc Express pourra transporter 1,2 million de passagers, contre 750 000 passagers actuellement. Une telle modernisation représente un investissement total de plus de **100 millions d'euros***, hors renouvellement du matériel roulant, pour rénover la voie, remplacer dans sa totalité le système de signalisation, améliorer et sécuriser la gestion de flux sous le tunnel des Montets, restaurer des ponts, et permettre ainsi un doublement du service ferroviaire. Pour mémoire, la fréquentation de la ligne a déjà plus que doublé ces dernières années en augmentant la fréquence des trains.

Très prisée des touristes qui fréquentent la Vallée été comme hiver, cette ligne mythique créée en 1908 est unique en France. Reliée au réseau ferroviaire suisse, elle a aussi la particularité d'être à voie métrique.

**financés par la région, le département, la Communauté de communes (à hauteur de 4 millions) et RFF.*



Le Mont Blanc Express est en libre circulation pour les habitants et les visiteurs de la Vallée. Les cartes «Gens du pays», «Résidents», «Saisonniers», «Carte d'hôte», « Carte scolaire » permettent de circuler librement par train ou par bus sur tout le territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc entre Servoz et Vallorcine.

Un rôle clé dans le dispositif de protection de l'environnement. Les élus de la Vallée misent depuis plus de dix ans sur les transports en commun pour offrir une alternative aux voitures pour les touristes comme pour les habitants.

La fréquentation des transports en commun -bus et train- a doublé dans la vallée de Chamonix au cours des 15 dernières années, atteignant près de 3 millions de déplacements par an. Objectif 2020: un nouveau doublement de la part des transports en commun et modes doux dans le total des déplacements !

Le futur « Mont Blanc Express » est un bel exemple d'une petite ligne ferroviaire de montagne, à vocation touristique, qui devient le moyen de transport durable de toute une Vallée et permet ainsi de réduire l'impact de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre.

Espaces naturels, tourisme écoresponsable

Alors que 90% du territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est protégé, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc veut développer un tourisme écoresponsable.

Qu'ils soient soumis à une réglementation ou non, les espaces naturels font partie du patrimoine et doivent absolument être respectés, surtout en montagne. Depuis longtemps, les collectivités de la Vallée de Chamonix ont pris conscience du caractère particulier de leur environnement exceptionnel et de sa fragilité en menant de nombreuses actions. Aujourd'hui, la Communauté de communes va plus loin en cherchant à concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation du public grâce à des actions de gestion et de valorisation des espaces naturels avec tous ses partenaires.

Plus de 90% du territoire de la Vallée de Chamonix sont concernés par une mesure de protection.

Les mesures de protection qui ont été prises sont de plusieurs ordres et visent d'abord les sites inscrits ou classés qui ne peuvent être modifiés sans autorisation du ministère de la Culture. Deux sites sont classés, le massif du Mont-Blanc, et le Balcon du Mont-Blanc, 470 ha en balcon au-dessus du village des Houches, face au Mont-Blanc. Trois réserves naturelles sont situées sur le territoire de la Vallée de Chamonix et font l'objet d'un plan de gestion.

Plusieurs autres sites font l'objet de protection ou sont rattachés au réseau européen Natura 2000 de sites naturels désignés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et des milieux qu'ils hébergent. Des Espaces naturels sensibles (EIS) - reconnus pour leur biodiversité remarquable - ont aussi été identifiés. Enfin, deux autres milieux sont concernés : les alpages et les forêts, qui représentent le tiers du territoire et dont le rôle le moins connu mais capital est celui de protection contre les risques naturels.

Plus d'infos :

Vallée de Chamonix espaces naturels

<http://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/index.php/environnement/espaces-naturels.html>

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc encourage le tourisme écoresponsable

Développer une démarche de tourisme éco responsable dans un site très touristique ? C'est dans un tel projet que la Vallée de Chamonix Mont-Blanc s'est lancée pour préserver ce lieu exceptionnel et continuer à le mettre en valeur d'autant que le tourisme représente la presque totalité de l'économie du territoire.

Cette démarche vise aussi à limiter la pression qu'exerce le tourisme sur un milieu naturel unique et d'autant plus fragile. Cette volonté de réduire l'empreinte écologique du tourisme (**82 900 lits touristiques, 100 000 visiteurs en été et 80 000 en hiver**) passe par la mise en œuvre de politiques plus volontaristes, spécialement dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, donc du Plan Climat Energie Territorial (PCET). L'idée est de favoriser un tourisme doux et respectueux de la nature.

Itinério : une application pour découvrir la vallée

Les touristes peuvent se livrer à une expérience originale et instructive grâce à Itinério, une application qui permet la découverte interactive de la Vallée de Chamonix, valorisant l'itinérance via des parcours géo-guidés. Elle est téléchargeable gratuitement (smartphone, tablettes), est également disponible via une location de tablettes dans les offices de tourisme de la Vallée. Itinério se décline en 5 parcours géo-guidés et 2 parcours en train, ainsi qu'en 3 lieux d'expositions, pour explorer le patrimoine naturel et culturel de la Vallée à travers différentes thématiques : neige et glaciers, cristaux, géologie, pastoralisme, forêt, faune et flore, les hommes et leurs liens avec le Massif du Mont-Blanc.

Itinério est aussi un outil de communication grand public sur les enjeux énergie-climat locaux. Les milieux naturels sont expliqués autour de quatre espaces scénographiques, de points relais thématiques et de sites géo-référencés en pleine nature reliés selon des itinéraires thématiques. Tout au long du parcours, le changement climatique est un thème transversal à l'ensemble des sujets abordés.

L'appel à projet de la Région Rhône-Alpes « **Territoire écotouristique exemplaire** » dont la Communauté de communes a été lauréate a aussi permis d'identifier les activités concernées et les projets à mener dans le cadre du volet « adaptation du territoire au changement climatique » du Plan climat.

Parallèlement, les **acteurs du tourisme ont été sensibilisés à la question du développement durable et aux processus de labellisation de l'écotourisme**. Pour assister les professionnels dans la transition vers la durabilité, la Communauté de Communes a mis à leur disposition un **centre de ressources numériques** (<http://planclimat.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/>) où trouver des réponses à leurs questions.

Elle a aussi organisé des "**Clubs Climat**", une série de rencontres d'accompagnement vers des solutions écoresponsables concrètes, [mesure n°29 du plan pour la qualité de l'air](#).

L'évolution des exigences écologiques de la clientèle a aussi montré que la valorisation de produits durables et responsables était un axe à privilégier dans le cadre de la diversification de l'offre touristique. D'ailleurs, de plus en plus de professionnels de la Vallée ont proposé spontanément des produits qui répondent à des critères écotouristiques. Il s'agit donc aujourd'hui pour la Vallée de fédérer l'ensemble de ces initiatives afin de créer une offre cohérente sur le marché. Dans cet esprit, et pour impliquer tous les acteurs concernés, la collectivité accompagne les professionnels (hôteliers, restaurateurs, commerçants, organisateurs d'événements, ...) dans leur démarche d'écoresponsabilité.

Déjà, de nombreuses initiatives ont été prises dans des domaines très divers : chaufferie exemplaire, économies d'énergie, prêts de vélos, gestion différenciée de déchets ou du linge sale dans les hôtels, achats responsables de produits d'entretien et autres, etc.

(<http://www.ma-vallee-de-chamonix-mont-blanc.com/>)

Produits locaux : priorité aux circuits courts !

Les communes favorisent la production et la diffusion de produits locaux

Les consommateurs sont incités à acheter directement aux producteurs locaux (Espace Mont-Blanc) ou à des intermédiaires en lien avec ces producteurs. Le circuit court, c'est bon pour le pouvoir d'achat et bon pour la montagne !

Une association « **Goûts & Saveurs du Mont-Blanc** » a été créée en 2012 à l'initiative de la Vallée pour célébrer son terroir et dynamiser le recours aux circuits courts, qui sont un maillon essentiel du développement durable, stimulant et structurant toute la filière gastronomique. Pour cela, l'association développe l'éducation au goût et la promotion des produits.

Dans le même esprit, la collectivité soutient financièrement et sur le plan foncier l'agriculture de montagne et l'ensemble des filières produits dans toutes leurs composantes dont la revitalisation des alpages. Enfin, cultiver son potager est désormais possible sur des terrains mis à disposition des habitants, ou via une initiative de "jardins partagés".



Déchets verts

Les communes soutiennent la valorisation des déchets

On apporte ses déchets verts et on repart avec du compost. L'habitude a été prise dans la Vallée de Chamonix Mont-Blanc d'apporter ses déchets verts dans des déchèteries dédiées, parallèlement à une politique de sensibilisation - voire de répression si nécessaire – pour lutter contre l'écobuage. Depuis plusieurs années, une prise de conscience s'est faite autour de la nécessité de ne plus brûler à l'air libre branchages et autres déchets verts...sous peine d'une amende de 450 euros. L'idée est aussi de limiter puis de supprimer les dépôts sauvages de déchets.

Plusieurs quais nouveaux ont par ailleurs été réalisés pour que particuliers et professionnels puissent apporter leurs déchets verts dans des bennes spéciales via des quais qui facilitent le dépôt. En retour, ils bénéficient de compost gratuit.

Ces nouveaux aménagements (15 000 € chacun) sont exemplaires sur le plan écologique : quais en matériaux recyclés, recyclables et réutilisables ; remblais en matériaux pris sur place ; matériaux drainants provenant d'inertes concassés ; couches roulantes issues de travaux de voirie ; revégétalisation sur compost et murs en blocs de béton réutilisables.

Les étapes de la protection environnementale

Bien avant la création de la communauté de communes (2010), la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a mené une politique environnementale et énergétique audacieuse.

1998

Première campagne transfrontalière de mesures locales de la pollution de l'air, menée conjointement par l'Air des deux Savoie, Résival du Canton du Valais (CH), et l'Arpa - Vallée d'Aoste (IT). Opération menée dans le cadre de la Conférence Transfrontalière Espace Mont-Blanc, coopération unissant la France, l'Italie et la Suisse depuis 1992.

2005

Application de la libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transports publics locaux - trains et cars urbains.

2009

Engagée volontaire dans le Plan Climat Energie Territorial - Premier plan Climat sur un territoire de montagne en France.

2010

Signataire de la convention des Maires qui fixent les objectifs consommation énergétique et réduction gaz à effets de serre.

2012

Adhère au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Vallée de l'Arve.

Ouverture de « Clubs Climats » apporter des outils concrets aux professionnels pour atteindre les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial.

2013

Label flocon vert version montagnarde du Pavillon bleu, confirmé en 2015.

Mise en place du **Fonds Air-Bois** sur tout le périmètre Vallée de L'Arve.

2015

Chamonix Mont-Blanc, élue « Ville des Alpes »

Plan pour la qualité de l'air (spécifique à la Vallée) 36 mesures concrètes.

Mise en place du **Fonds Energie Habitat**, aide spécifique à la Vallée.

Création du « comité consultatif intercommunal » dédié aux questions environnementales et à la qualité de l'air. *(Elus de la Vallée, représentants d'associations et de socio-professionnels, OT, commerçants, Chambre syndicale hôtelière, Compagnie du Mont Blanc, Compagnie des guides).*

Mise en place du **premier cadastre énergétique territorial avec l'Espace Mont-Blanc** afin d'identifier le potentiel énergétique de chaque bâtiment.

2016

Arrivée de bus électriques et hybrides.

La Vallée devient un **Tepos**.

Création et mise en place de la **plateforme locale de rénovation énergétique**.

Mise en place du **Fonds Energie Habitat +**, aide majorée.

Lancement de l'étude épidémiologique sur la pollution de l'air.

Le coût de la préservation de l'environnement

Chaque année, 34,5 millions d'euros sont dépensés dans la Vallée de Chamonix pour réduire l'impact de la pollution de l'air, du réchauffement climatique et protéger l'environnement.

Dans la Vallée de Chamonix, en 2015, la part consacrée à l'environnement, la lutte contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique, représente **+ de 30%** des dépenses publiques, soit 34,5 M € sur un total annuel de 112 millions d'euros.

Répartition annuelle (2015)

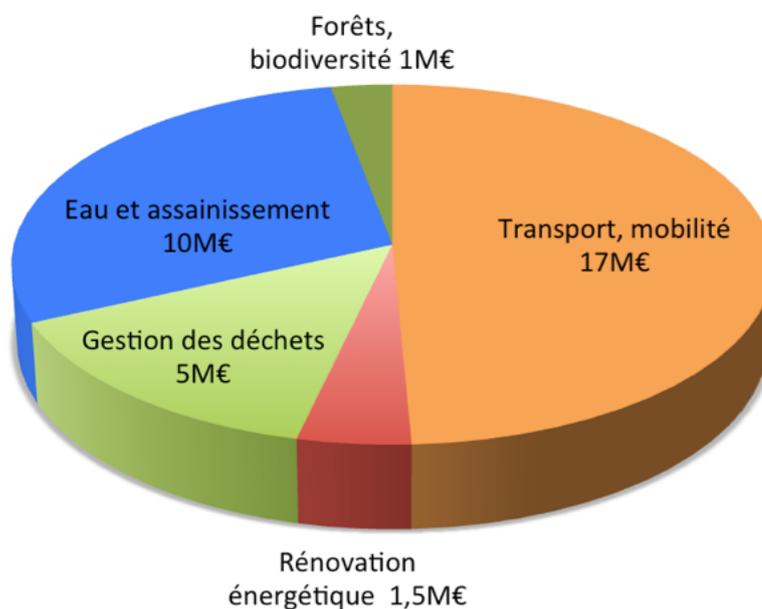
Transports : fonctionnement transport collectif (5 M pour le service de bus + 11 M pour le service train) + 1 M d'investissement sur la mobilité : 17 millions

Rénovation énergétique des bâtiments communaux et fond air bois : 1,5 million

Gestion des déchets : 5 millions

Eau et assainissement : 10 millions

Forêts, biodiversité : 1 million



Le transport collectif a un rôle clé dans le dispositif mis en œuvre par les élus depuis plusieurs années et, il va encore s'amplifier afin d'offrir aux habitants et aux touristes **une réelle ou totale** alternative à la voiture.

En augmentant la fréquence des trains, le nombre de passagers a déjà doublé entre 2010 et 2014. Il pourra à nouveau doubler dès 2017 grâce à une nouvelle augmentation de la fréquence de trains, toutes les 30 minutes.

Loi ALUR, inadaptée et incompatible dans la Vallée

[LOI MONTAGNE, LOI ALUR : pour une adaptation de la loi française aux spécificités de la montagne.](#)

« Doublement du rythme des demandes de permis de construire d'une année sur l'autre ! (...) Des demandes de 600 m² à construire sur des terrains de 1000 m² (...) Des projets qui, dans leur écrasante majorité, ne répondent pas à un besoin de logement principal ».

Dans la Vallée de Chamonix, mais aussi dans la plupart des zones touristiques de montagne et du littoral, la suppression par la loi ALUR de la règle de surface minimale de terrain pour construire et de la notion de Coefficient d'Occupation des Sols menace l'environnement bâti, les réseaux, les voiries, les paysages des villages et hameaux, et entrave toute tentative de gestion maîtrisée du territoire.

Pour Eric Fournier, Président de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix, «*La loi ALUR est certainement très utile en milieu urbain, mais ici elle va favoriser une consommation effrénée de l'espace constructible alors que nous nous efforçons depuis des années de le gérer de manière raisonnée !* ».

Le maire de Chamonix a donc décidé d'appliquer une autre loi, celle du Grenelle de l'Environnement. «*Dans le contexte de rareté aigüe du foncier sur le territoire, nous examinerons les demandes au regard du Grenelle de l'Environnement et de ses exigences de consommation maîtrisée et de sobriété globale, et nous rejetterons celles qui ne sont pas compatibles avec ces directives. Il y aura des contentieux. Peut-être cela servira-t-il à faire comprendre à l'Etat qu'on ne peut pas appliquer à tout le territoire, et particulièrement aux zones ultra sensibles de montagne – et je pense également aux communes du littoral - une loi essentiellement conçue pour améliorer l'offre de logement en milieu urbain*».

« On nous parle d'une révision imminente de la loi Montagne de 1985 : nous exigeons notamment que cette révision annoncée intègre dans son volet urbanisme la nécessité de mettre fin aux dérives constatées de la loi ALUR sur un territoire comme le nôtre ».

*« En attendant, nous prendrons les mesures que la défense du territoire nous inspire : **Tout projet de construction ou d'urbanisation déposé au bénéfice de la loi Alur, dont la réalisation serait susceptible d'avoir des conséquences dommageables sur les paysages, l'environnement bâti, le caractère du village ou la gestion du territoire fera l'objet d'un REFUS et ce jusqu'à l'approbation du PLU en cours de révision** ».*

ENVIRONNEMENT, QUALITÉ DE L'AIR,
COMBATS ET SOLUTIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC



**Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

101 place du Triangle de l'Amitié
BP91 - 74400 Chamonix
François-Régis BOUQUIN
04 50 53 75 13
fbouquin@chamonix.fr

Web :
Communauté de Communes Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Contact presse :
Mylène Bessler
06 07 34 24 96
presse@cc-valleedechamonixmontblanc.fr